

À la recherche du respect des droits de la personne

de Dehab A. Isaac

J'ai grandi dans un environnement où on attend toujours l'autre vie. Mon enfance était pleine de crainte et de chaos constant. Je suis originaire d'Érythrée, pays africain ayant connu la plus longue lutte pour



Dehab Isaac est stagiaire à la Commission des droits de la personne du Manitoba. Immigrante professionnelle, ayant de l'expérience dans le domaine des droits de la personne, elle participe à un programme destiné aux jeunes, financé par le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire d'Emerge Knowledge.

l'indépendance. Au cours de cette longue lutte pour l'indépendance vis-à-vis de l'Éthiopie, j'ai été témoin de nombreux incidents de violation des droits de la personne. À l'époque, je ne connaissais pas le terme « droits de la personne », mais je savais que toutes les exécutions extrajudiciaires et les arrestations arbitraires effectuées par le gouvernement éthiopien ne devaient pas se passer.

Depuis l'indépendance par rapport à l'Éthiopie en 1991, les choses ont beaucoup changé. Cependant, le pays déchiré par la guerre doit effectuer de nombreux changements pour améliorer le respect des droits de ses citoyens. Les incidents de violation des droits de la personne qui ont lieu à l'heure actuelle résultent des structures sociale, culturelle et politique de la société. La grande majorité des pratiques sociales et culturelles perpétuent la violence envers les femmes. Des pratiques traditionnelles telles que la mutilation génitale des femmes (MGF) comptent parmi les abus des droits de la personne auxquels font face les femmes érythréennes ainsi que la plupart des femmes africaines. En Afrique du Nord, 6 000 femmes sont soumises à la mutilation génitale chaque jour.

L'Organisation des Nations Unies travaille fort en vue d'éliminer la mutilation génitale des femmes, mais les progrès sont très lents. Les sociétés qui pratiquent la mutilation génitale des femmes s'insurgent contre le fait que l'on considère leurs cultures comme étant barbares et peu évoluées et, par conséquent, la pratique entre souvent dans la clandestinité, ce qui la rend encore plus difficile à combattre. La circoncision féminine est considérée par les sociétés qui la pratiquent comme faisant partie d'un mode de vie et la modification de cette pratique nécessite une grande compréhension. La mutilation génitale des femmes peut persister à l'extérieur des frontières des sociétés pratiquantes puisque les communautés d'immigrants considèrent cette pratique comme étant une façon d'établir un lien avec la patrie qu'ils ont quittée.

Au sein de ce genre de structure sociale, le droit international en matière de droits de la personne exige que les gouvernements prennent diverses mesures en vue de protéger le droit à la santé et le droit à la non-discrimination, entre autres. À l'heure actuelle, l'Érythrée œuvre en vue d'éliminer la mutilation génitale des femmes et de faire reculer la pandémie

Les droits en question

par M^{me} Janet Baldwin, présidente

Le terrorisme et les droits de la personne

Le terrorisme a encore une fois fait la une des journaux à la suite des récents attentats à la bombe en Angleterre et en Égypte. Malgré le choc et l'horreur qu'ils ont vécus, de nombreux Londoniens ont tenté de reprendre le cours de leur vie quotidienne. Toutefois, après les attentats, la mort tragique d'un Brésilien innocent, tué par la police londonienne qui l'avait pris pour un kamikaze, a souligné le besoin de réactions au terrorisme qui ne viennent pas aggraver la crainte ni la violation des droits de la personne.

Le terrorisme constitue une menace à nos droits les plus fondamentaux, y compris les droits à la vie, à la liberté et à la sécurité. Bien que l'on doive prendre des mesures efficaces contre le terrorisme, celles-ci doivent être contrebalancées par les droits et les libertés protégés en vertu de la Charte. L'histoire de notre jeune pays comprend de nombreux exemples de cas où l'on a violé les droits de la personne à cause de préjugés et de violentes réactions, et les séquelles de ces injustices continuent à se faire sentir profondément par un grand nombre de Canadiens. Les services de renseignements, les enquêtes et les mesures de sécurité doivent viser les extrémistes dangereux et non les groupes religieux ni les jeunes hommes de couleur.

Le besoin d'une réaction bien réfléchie de la part de tous devient de plus en plus nécessaire. La ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, M^{me} Anne McLennan, a averti les Canadiens qu'ils doivent se préparer psychologiquement pour de possibles attentats terroristes à l'intérieur des frontières de notre pays. À la suite des attentats à Londres, de nombreux membres du clergé islamique au Canada ont dénoncé conjointement la violence et l'extrémisme. Plus de Canadiens devraient dénoncer de telles menaces, qu'elles aient été entendues dans des lieux religieux, des centres communautaires ou des clubs de jeunes.

M. Sergio Vieira de Mello, ancien Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, tué à Bagdad le 19 août 2003, a dit : « Nous avons tous un rôle à jouer pour faire des droits de l'homme une réalité pour tous. » Un défi qui peut se poser à nous tous est de ne pas permettre à un faux sentiment de sécurité ou à la crainte de nous empêcher de jouer notre rôle.

L'éducation du public : une partie importante du travail de la Commission

Au cours de l'automne et de l'hiver 2005-2006, la Commission des droits de la personne du Manitoba continuera à offrir ses programmes d'éducation bien appréciés.

Le Code des droits de la personne du Manitoba énonce ce qui suit : « [...] il est important que des programmes d'information sur les droits de la personne soient mis à la disposition des Manitobains afin de les renseigner sur leurs droits et leurs libertés fondamentales et sur les devoirs et responsabilités qui leur incombent ».

Selon le directeur adjoint, M. George Sarides, le personnel de la Commission continue à remanier des programmes et en offrir de nouveaux chaque année.

L'un des ateliers remaniés traite des droits de la personne au travail et était connu anciennement comme le séminaire d'une journée sur l'emploi (Employment Seminar). L'atelier remanié d'une demi-journée offre un survol du Code et met l'accent sur des questions liées à l'emploi, telles que le harcèlement, les efforts raisonnables d'adaptation et les demandes de renseignements avant l'embauche.

L'an dernier, la Commission a présenté un atelier sur la manière d'instruire une plainte concernant les droits de la personne. Cet atelier s'est avéré très utile pour de nombreux spécialistes en ressources humaines qui ont affaire à des employés victimes de discrimination et de harcèlement ou accusés d'avoir contrevenu au Code.

Un nouveau séminaire, portant sur l'équité en matière d'emploi, sera offert cette année. Cet atelier rectifie des idées fausses communément acceptées au sujet de la philosophie et de la mise en œuvre des programmes d'équité en matière d'emploi et suggère des moyens de veiller à ce que de tels programmes soient conformes aux dispositions du Code.

Sont aussi disponibles des ateliers sur le harcèlement et les efforts raisonnables d'adaptation dans le milieu de travail. Ces ateliers sont offerts à ceux qui aimeraient acquérir une plus grande compréhension des domaines en question.

La brochure sur les programmes d'éducation sera publiée sur papier et sur le site Web de la Commission en septembre et fournira de l'information sur l'heure, la date et le coût des ateliers individuels.

LA PUBLICATION DES POLITIQUES DE LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

Les politiques de la Commission des droits de la personne du Manitoba peuvent maintenant être consultées sur son site Web. Au cours des années, le comité de révision des mesures législatives et des politiques a mis à jour des politiques et en a rédigé de nouvelles sur la définition de la discrimination, les codes vestimentaires et les tests de dépistage de la consommation de drogues ou d'alcool.

La directrice générale, M^{me} Dianna Scarth, a expliqué que les 23 politiques ont été publiées sur le site Web pour aider le public à interpréter le Code, en ajoutant que s'il existe un conflit entre la politique et le Code, c'est le Code qui l'emporte.

www.gov.mb.ca/hrc (en anglais seulement)

la plupart des pays africains. Dans la région subsaharienne de l'Afrique, environ 12 millions d'enfants ont perdu un ou deux parents à VIH/sida. La pandémie du VIH/sida fait de nombreuses victimes dans cause du sida. Les grands-mères africaines ploient sous le lourd fardeau de l'épidémie à mesure que les responsabilités du soin des enfants augmentent et, qu'à un âge avancé, elles deviennent des substituts parentaux pour leurs petits enfants orphelins.

Ici, au Canada, les droits de la personne sont bien établis. On ne voit pas une telle sujétion des femmes ni une si grave violation des droits de la personne. C'est en cela que se manifeste la différence entre l'Érythrée et le Canada pour ce qui est du respect des droits de la personne.

Au Manitoba, le Code des droits de la personne interdit la discrimination dans de nombreux contextes, y compris l'embauche, la prestation de services publics et la location de locaux. En Érythrée, faire respecter les droits fondamentaux de la personne pose encore un défi.

L'existence de codes des droits de la personne et de commissions des droits de la personne partout au Canada dénote une différence importante. En Érythrée, il n'existe ni code des droits de la personne ni commission des droits de la personne auprès de laquelle on peut déposer une plainte. Les commissions des droits de la personne dans l'ensemble du Canada démontrent les progrès que les Canadiens ont réalisés en ce qui concerne le respect des droits de la personne, droits qui ne devraient pas être tenus pour acquis.

Mots-devinettes sur les droits de la personne

T N E M E L È C R A H A R
 N O N B C O D J U S E X E
 A W C L T G E D O C E L V
 N É E Z D E S T U E P N M
 G T I K P M E U Q N Y R K
 I I N U D E C T B D J S D
 A L T H K N N E G A E T I
 L A E V X T B Y O N R Q P
 P G A I N C A P A C I T É
 D É F E N D E U R E M T Y

Les mots sont présentés horizontalement, verticalement et diagonalement, à l'envers et à l'endroit.

ascendance
 harcèlement
 incapacité
 plaignant
 défendeur
 logement
 le code
 égalité

sexe
 âge
 enceinte
 abus
 epn [exigence
 professionnelle
 normale]